Avant-projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine



Type de saisine : Saisine gouvernementale
Type de texte : Avis
Traité par : Section de l'aménagement durable des territoires Section de l'économie et des finances

Adopté le : 10/07/2013
Mandature : 2010-2015

Rapporteur.e.s :



Isabelle ROUDIL
An[illegible] conseillère



Hugues MARTIN
Ancien conseiller

Télécharger le texte

PRÉSENTATION

Le gouvernement a soumis pour avis en urgence au Conseil économique, social et environnemental les articles 1er, 5, 7 et 12 de l’avant-projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine, qui peuvent être regardés comme relevant de la catégorie des projets de loi de programmation. Pour le CESE, améliorer la situation des quartiers de la politique de la ville figure parmi les priorités collectives que doit se donner notre pays. L’importance de l’enjeu de la cohésion urbaine pour la République, la complexité des problématiques en cause, l’aggravation récente des difficultés rencontrées par nombre de ces quartiers dans un contexte de crise, justifient que la politique de la ville fasse l’objet d’une loi de programmation. Le CESE avait consacré plusieurs avis récents aux problématiques de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. Il s’est mobilisé dans des délais très courts pour répondre à cette saisine et restera impliqué dans le suivi de la politique de la ville, qui engage l’avenir de nos territoires et la cohésion de notre société.
Le CESE a eu recours à la procédure simplifiée prévue à l'article 6 de l'ordonnance portant sur la loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Les sections de l'aménagement durable des territoires et de l'économie et des finances chargées de l'élaboration d'un projet d'avis ont adopté un texte le 10 juillet.

Descripteur Eurovoc :

ENVIRONNEMENT (DOMAINE), cohésion économique et sociale, ville, politique sociale

Domaine Eurovoc :

Environnement

© - copyright CESE - Novembre 2026